

# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2008

**PRESENTS** : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy.

**ABSENTS excusés** : BASSET Georges, MOLLARD Julie, BARDET Olivier.

**Procurations** : BASSET Georges à JACCAZ Yann. MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony.

### NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Monsieur Jean-Paul JACCAZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

### APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 30 juillet 2008

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juillet 2008, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 30 juillet 2008 est adopté à raison de **14 VOIX pour**.

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES

### A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 16 septembre 2008

#### QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

##### 1/ Avenant au marché de travaux de l'Ecole

Entreprise Feige et Fils : 3671,70 euros TTC au titre du lot N°2 (gros œuvre) pour modification du réseau d'eau pluviale. Adopté à 14 voix pour.

##### 2/ Libération des fonds consignés (expropriation route des Varins)

Il s'agit de fonds consignés concernant les terrains expropriés « Indivision Grosset-Grange – Socquet » pour l'élargissement de la route des Varins. Il faut une délibération pour débloquer les fonds afin que les ayants droit puissent toucher les montants dus auprès du Trésor Public. Adopté à 14 voix pour.

##### 3/ Approbation du règlement périscolaire

Mme Marie-Paule Périnet-Marquet présente le règlement. Il est adopté à l'unanimité.

##### 4/ Approbation d'une subvention au Syndicat d'élevage de la race d'Abondance

La commission des finances propose 300 euros. Claude Jond rappelle qu'à l'occasion du concours organisé par le syndicat à Megève, le 28 septembre, la municipalité participera également aux lots (200 euros sous forme de cloches) et offrira le vin d'honneur.

La subvention de 300 euros est approuvée à 13 voix pour. Abstention de Guy Périnet-Marquet qui souhaitait un alignement sur Demi-Quartier, soit 420 euros.

**5/ Approbation d'une convention entre les communes de Flumet, N-D. de Bellecombe et Praz-sur-Arly pour la réalisation d'études complémentaires au programme de neige de culture**

Le montant des études complémentaires pour la future retenue collinaire des Evettes s'élèvera à environ 52000 euros HT. Flumet est maître d'ouvrage, ce qui nécessite le passage d'une convention entre les trois communes afin de répartir l'investissement à un tiers chacun. Adopté à 14 voix pour.

**6/ Nouvelle délibération pour le renouvellement du bail emphytéotique à la SNC Praz-sur-Arly Vacances (VVF). Annulation de la délibération du 30 juillet 2008.**

VVF souhaite que le bail soit basé sur le Code Rural et que le nom de leur société figure dans la délibération. La commune demande, pour sa part, à faire sortir du bail, en plus de la ferme des Meurets, la partie herbeuse située le long de la ferme, côté VVF, et la parcelle située dans le chemin le long du terrain du camping Chantalouette. Adopté à 14 voix pour.

**7/ Réalisation d'un emprunt de 1 660 000,00 euros**

Jean Labrousse rappelle que, dans le cadre de la Délégation de Service Publique donnée à Labellemontagne Val d'Arly, la commune s'est engagée à participer au financement du télésiège débrayable du Crêt du Midi à hauteur de 1 660 000 euros. Le télésiège a été livré et l'échéance de paiement arrive en septembre 2008.

Claude Jond, au nom de la commission des finances, conseille le recours à l'emprunt pour payer cette somme. Quatre banques ont été consultées. La commission propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne avec un emprunt d'une durée de 20 ans à 4,75%. Adopté à 14 voix pour.

**8/ Convention aux sportifs de haut niveau**

Patrick Deschamps présente un projet de grille de primes et un projet de convention. Il s'agit de déterminer des critères précis pour les aides financières que la commune peut verser à des sportifs et assurer une totale transparence. La signature de la convention permettra également de stipuler les obligations des sportifs en terme de droit à l'image et de présence sur certaines manifestations pralines par exemple.

Après discussions, le conseil municipal propose les modifications suivantes dans les grilles de primes :

- La prime de titularisation en Equipe de France monte à 2000 euros pour tous les sports, sauf le ski alpin qui est à 4000 euros.
- Le plafond annuel de primes pour un sportif est remonté à 3000 euros pour le vol libre.
- Les autres montants proposés dans les grilles présentées par Patrick Deschamps sont laissées en l'état.

Ces propositions de primes sont adoptées à 14 voix pour.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions avec les sportifs pour la saison en cours et la prochaine saison 2008/2009.

**9/ SELEQ 74 – renforcement du réseau**

Approbation du plan de financement proposé par le SELEQ 74 pour le renforcement du réseau pour tarif jaune dans le secteur « Prés d'Anna ». Le coût est de 62 000 euros au total. Le SELEQ finance à hauteur de 43 000 euros. Reste à la charge de la commune 18 000 euros que la commission des finances propose de payer comptant. La proposition est adoptée à 14 voix pour.

**10/ Taxe d'urbanisme (demande de remise de pénalité)**

Une remise de pénalité de 66 euros est proposée car le propriétaire concerné n'avait pas reçu les premières demandes de taxe en raison d'une erreur d'adresse. Adopté à 14 voix pour.

**11/ Validation d'un projet d'extension du trottoir entre le carrefour des Rafforts et le supermarché, le long de la RD1212**

Les travaux sont à réaliser d'urgence pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes à circuler à pied dans ce secteur étant important. Le montant des travaux s'élèvera à 65 000 euros.

Adopté à 14 voix pour.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS  
au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des  
RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS  
MUNICIPAUX : Néant.**

## **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **Communications du Maire :**

- Les relevés des compteurs d'eau débiteront à partir du 22 septembre.
- L'enquête du PLU se termine le 30 septembre. Les Pralins sont invités à tous venir consulter les dossiers.
- Le maire fait à nouveau appel à la population pour compléter la commission des services fiscaux qui doit compter 24 personnes. Les gens intéressés sont invités à se présenter à se faire connaître à la mairie.
- Le maire a demandé à la gendarmerie de Megève de venir effectuer des contrôles radar à Praz de bon matin car les voitures et camions roulent très vite à ces heures et deviennent un vrai danger pour les piétons.
- Bienvenue à Heidi, fille d'Eric et Bérangère Feige, née ce 16 septembre !

### **Compte-rendu des décisions du maire**

Par délibération du 03 avril 2008, le Conseil municipal a donné au Maire délégations de décisions au titre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et, conformément à l'article L 2122.23, le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions suivantes :

- MAPA pour l'achat de 4 ordinateurs pour les écoles, pour un montant de 2377 euros, attribué à CompuSoft (Praz-sur-Arly).
- MAPA pour engagement d'un cabinet afin de terminer l'étude du rond-point d'Intermarché, attribué à Infraroute (Cluses) pour un montant de 5% du coût des travaux. Le dossier sera remis au bout de 25 jours. Suivi des travaux trois fois par semaine.

### **Election Miss Pays de Savoie**

Pierre Bessy félicite Alison Moncenix pour son élection de Première Dauphine vendredi dernier.

## **COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **Voirie, par Dominique Pellissier :**

- Marches d'escaliers place de l'église : à réparer d'urgence. Elles vont être recollées avant l'hiver mais il faudra songer à des travaux de plus grande ampleur au printemps.
- Route de Belvarde : un caniveau et un drain sont à refaire
- Route des Grabilles : des travaux de goudronnage vont être faits sur certains secteurs cet automne.
- Parking des Belles : il sera goudronné cet automne.
- Réception de la route du Crêt du Midi (N-D. de Bellecombe), suite aux travaux du télésiège : réception avec les élus de Bellecombe. Partie supérieure : parfaite mais reste à faire quelques réfections de cunettes sur la partie inférieure.
- Parking des remontées mécaniques : des travaux vont être effectués cet automne pour éviter l'eau et la boue comme c'était le cas l'hiver dernier. Les trous vont être bouchés et du terrain remis à niveau, ainsi que du drainage. Cela permettra de patienter en attendant un goudronnage qui ne pourra se faire qu'une fois validé l'aménagement du front de neige.
- Trottoir Intermarché : pas de subvention possible, notamment du Conseil Général.

**Remontées mécaniques :**

- Jean-Paul Jaccaz annonce que Labellemontagne procède actuellement à des travaux de terrassement en sortie de piste du Soir, pour améliorer la sécurité. Il remercie Mme Jeanine Tissot d'avoir tout de suite

**Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 22 heures 30.**

**PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 22 septembre 2008 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 16 septembre 2008.**

**SIGNE : JACCAZ Jean-Paul, Secrétaire de séance**



Vu pour être affiché le **26 SEP. 2008** conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ.

